

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2021 B 02128

Numéro SIREN : 899 032 502

Nom ou dénomination : AB FITNESS

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2022 sous le numéro de dépôt 18408



Administrateurs
Judiciaires
Associés

LES MINUTES
Greffes du TRIBUNAL de COMMERCE de MONTPELLIER

Tribunal de Commerce de MONTPELLIER

N° d'inscription au répertoire général :

N° Greffe :

Ordonnance de désignation : 13 décembre 2021

**Administration provisoire :
SELARL FHB, Maître Jean-François BLANC**

EXTRAIT DES MINUTES
Greffes du TRIBUNAL de COMMERCE de MONTPELLIER

REQUETE

**A Madame la Présidente du Tribunal de Commerce de Montpellier aux
fins d'obtenir une prorogation du délai de réunion de l'assemblée
générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice de la SASU AB
FITNESS**

SASU AB FITNESS

**380 Avenue de l'Aube Rouge
34170 Castelnau-le-Lez**

Le 24 juin 2022

La SELARL FHB, représentée par Maître Jean-François BLANC, administrateur judiciaire à Montpellier,

Agissant en qualité d'administrateur provisoire dans la procédure susvisée,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

Que par ordonnance du **13 décembre 2021**, la SELARL FHB, représentée par l'exposant a été désignée en qualité d'administrateur provisoire de la **SASU AB FITNESS**, dont le siège social est situé 380, avenue de l'Auve Rouge – 34170 Castelnau-le-Lez, avec pour mission l'administration générale et la gestion, la représentation de la société notamment au titre de son mandat social de Président au sein de la SASU ABCL FITNESS et la SASU ABMADO FITNESS, dans l'attente de la désignation d'un nouveau Président.

Que la **SASU AB FITNESS**, holding de groupe, détient la totalité du capital social de la SASU ABCL FITNESS, de la SASU ABMADO FITNESS et de la SAS ABCLM FITNESS, et une partie du capital de ABCS FITNESS, pour lesquelles l'exposant a également été désigné en qualité d'administrateur provisoire.

Que cette désignation est intervenue en raison du décès du Président et de l'unique associé, Monsieur Aurélien BOZEC

Que la **SASU AB FITNESS** clôture ses comptes au **31 décembre** de chaque année.

Que le délai imparti pour l'approbation des comptes annuels clos au **31 décembre 2021** expire le **30 juin 2022**.

Que tenant le contexte, les **comptes annuels 2021** ne sont pas, à ce stade, finalisés et la tenue de l'Assemblée Générale destinée à statuer sur l'approbation de ces derniers ne pourra intervenir avant le **30 juin 2022**.

Qu'un délai supplémentaire pour procéder à l'arrêté des comptes et à leur approbation apparaît donc nécessaire.

Qu'il ressort des dispositions de l'Article L225-100 du Code de Commerce que « ***l'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.*** »

C'EST POURQUOI,

La Requérante requiert qu'il vous plaise, Madame la Présidente, de bien vouloir prolonger jusqu'au **31 décembre 2022**, le délai pour réunir les actionnaires de la **SASU AB FITNESS** aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2021**.

Présentée à Montpellier, le 24 juin 2022

**SELARL FHB**
Administrateurs Judiciaires Associés
22, rue des Chasseurs - 34070 MONTPELLIER
Tél. 04 67 42 19 20 - Fax 04 67 42 19 23

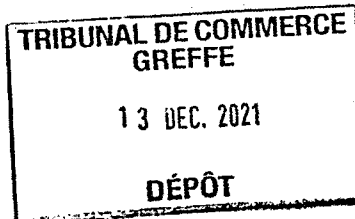
ANNEXES

ANNEXE 1 : Ordonnance en date du 13 décembre 2021 désignant la SELARL FHB en qualité d'Administrateur Provisoire.

ANNEXE - 1

ANNEXE 1 : Ordonnance en date du 13 décembre 2021 désignant la SELARL FHB en qualité d'Administrateur Provisoire.

ORDONNANCE



Nous, Nadine BAPTISTE

Présidente du Tribunal de Commerce de Montpellier,

Vu :

- La Requête qui précède,
- Les dispositions des Articles 874 et 875 du Code de Procédure Civile
- Les Pièces Produites à l'appui de la Requête,

DESIGNONS la société FHB, prise en la personne de Maître Jean-François BLANC, Administrateur judiciaire, domiciliée 5 rue des Salins, 34 070 Montpellier, en qualité d'Administrateur provisoire de la Société AB FITNESS avec pour mission de la gérer et l'administrer, notamment d'exercer les fonctions de représentant de la Société AB FITNESS au titre de son mandat social de Président au sein de la SASU ABCL FITNESS, et la SASU ABMADO FITNESS,

DONNONS pouvoirs à la société FHB, prise en la personne de Maître Jean-François BLANC, Administrateur judiciaire, en qualité d'Administrateur provisoire de la Société AB FITNESS, de convoquer toutes assemblées générales de ladite société,

DONNONS pouvoirs à la société FHB, prise en la personne de Maître Jean-François BLANC, Administrateur judiciaire, en qualité d'Administrateur provisoire de la Société AB FITNESS, aux fins d'exercer les droits de vote attachés aux actions que détient la Société AB FITNESS dans le capital des Filiales, et notamment d'adopter toute décision de l'associé unique pour nommer de nouveaux dirigeants au sein des Filiales, et plus généralement, d'adopter toute décision de l'associé unique au sein des Filiales nécessaires et utiles la pérennité de l'activité desdites Filiales.

DISONS que l'Administrateur provisoire devra nous faire un rapport de ses diligences,

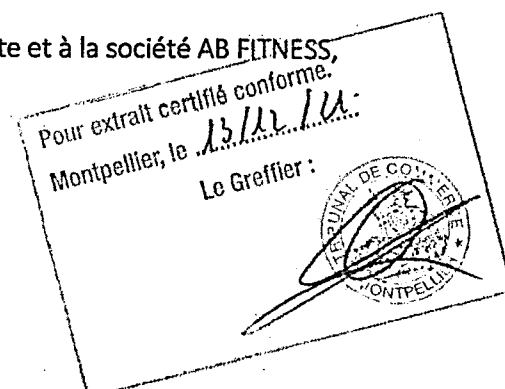
DISONS que la rémunération de l'Administrateur provisoire sera supportée par la Société AB FITNESS,

DISONS que le Greffier notifiera la présente Ordonnance à la Requérante et à la société AB FITNESS,

METTONS les dépens à la charge de la société AB FITNESS.

Fait en notre Cabinet, à Montpellier, le

13/12/21



Le Greffier :
Maître Carole LEMAITRE-SOUBRILLARD

La Présidente
Madame Nadine BAPTISTE



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

ORDONNANCE

Nous, Nadine Baptiste présidente du Tribunal de Commerce de Montpellier,
Vu la requête ci contre et les motifs y exposés,

Vu les articles L223-26, L241-5, L225-100, et R225-64 du Code de Commerce
autorisons:

AB FITNESS

380, Avenue de l'Aube Rouge

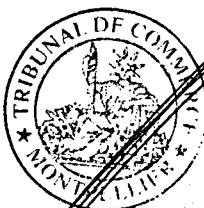
34170 Castelnau-le-Lez

Numéro RCS :899 032 502 , Numéro de gestion :2021 B 2128

A prolonger jusqu'au 31 DECEMBRE 2022
le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Fait et donné a Montpellier le 12 OCT. 2022

Le greffier associé
M. AZAUBERT



p/ le Président
le juge délégué Catherine FAVOIN

